

Résumé webinaire 29 novembre 2021

13h30 : accueil	par Anne De Baetzelier, modératrice
13h40 : Discours d'ouverture	par Monsieur Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice et de la Mer du Nord par Madame Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
14h05 : Une théorie de l'émeute est-elle possible ?	par Michel Kokoreff, Professeur des universités de sociologie à Paris 8
14h25 : Comment la commune de Breda a-t-elle géré les troubles et les émeutes	par Paul Depla, Bourgmestre de Breda
14h45 : La prévention des affrontements entre bandes rivales, ainsi qu'entre bandes et forces de l'ordre	par Cyril Alavoine, Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet du département de l'Essonne- Ministère de l'Intérieur
15h05 : Approche policière des Pays-Bas	par Martin van den Hengel, Commissaire, Chef de district adjoint du district Est de l'unité de Rotterdam et Commandant de l'unité mobile
15h25 : Pause	
15h35 : Approche policière française	par Alexis Marsan, Directeur adjoint-Inspecteur général - Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC), Préfecture de police de Paris
15h55 : Le recours à une justice (super)rapide	par Michiel de Ridder, Juge pénal senior - Tribunal d'Amsterdam Directeur de la chaîne de justice pénale - Ministère de la Justice et de la Sécurité
16h15 : La gestion judiciaire des violences urbaines	par Pascale Girardon, Procureure adjointe -Tribunal judiciaire de Lille
16h35 : Questions - réponses	
17h00 : Mot de clôture	par Anne De Baetzelier, modératrice

Introduction

Ce lundi 29 novembre 2021, la DG Sécurité & Prévention du SPF Intérieur organisait, en collaboration avec le SPF Justice, une seconde conférence en ligne sur les émeutes urbaines.

Contrairement au premier webinaire du 5 juillet 2021, qui était consacré aux approches développées au niveau socio-préventif, administratif, répressif et judiciaire dans le contexte belge, l'objectif de ce second webinaire était l'occasion de faire le point sur ce qui était mis en place chez nos voisins français et néerlandais dans l'optique d'une meilleure gestion des émeutes urbaines.

Les différents intervenants ont, chacun dans leur exposé, expliqué les différentes facettes que peut revêtir le phénomène des émeutes urbaines. Chaque intervenant a pu ainsi partager la réflexion menée dans son pays ainsi que les réponses trouvées jusqu'à présent.

Le webinaire a été inauguré par l'intervention du Ministre belge de la Justice, Vincent Van Quickenborne. Le Ministre a d'abord rappelé le contexte général de la rencontre ainsi que l'objectif poursuivi par le webinaire. Il a notamment insisté sur le fait que les recommandations tirées du premier webinaire de juillet avaient eu l'occasion d'être appliquées durant différentes manifestations violentes ces dernières semaines. Il a aussi insisté sur l'opportunité de donner la parole à nos voisins français et néerlandais qui ont également eu affaire à des émeutes urbaines récemment. Vincent Van Quickenborne a mentionné le fait que l'on ne doit plus parler de « justice rapide » dans le cadre des émeutes urbaines parce que chaque affaire est unique. Toutefois, il a précisé que les représentants de la justice essaient de rendre justice le plus rapidement possible notamment en se servant de la procédure de comparution rapide appelée également politique de réaction immédiate. Cependant, cette procédure bien que rapide, doit toujours respecter la loi et les droits de la défense.

Son intervention a été suivie par celle de la Ministre belge de l'Intérieur Annelies Verlinden, qui a tout d'abord rappelé les diverses initiatives présentées lors du premier webinaire. Elle a notamment parlé de l'expérience partagée par les acteurs de première ligne ainsi que du groupe de réflexion « New Ways of Protesting » créé par la ministre en début d'année. La ministre a soulevé le fait que la crise sanitaire actuelle et les frustrations engendrées par les restrictions liées au contexte sanitaire pouvaient être le creuset de différentes manifestations violentes auxquelles nous avons eu affaire tant en Belgique qu'en France et aux Pays-Bas. La Ministre a mis l'accent sur le dialogue à maintenir entre les différentes couches de la société pour prévenir ces épisodes de violence. Les ministres Verlinden et Van Quickenborne réfléchissent à la création d'un « think tank » qui se consacrera à trouver des pistes de solution pour éviter les émeutes et violences urbaines. La ministre a également rappelé l'importance de la coopération internationale et de l'échange d'informations pour lutter efficacement contre le phénomène des émeutes urbaines.

Intervention du Professeur Michel Kokoreff

Le premier intervenant, **Michel Kokoreff, Professeur des universités de sociologie à Paris 8** a tenté de répondre à la question : « Une théorie de l'émeute est-elle possible ? ». Il a retracé l'histoire des émeutes françaises et a tenté d'en tirer les points communs, les significations, et ce, aux différentes époques. Il a commencé par reprendre une définition de l'émeute datant de l'ancien français « émouvoir » qui signifie soulèvement populaire violent sans organisation, sans fil conducteur, sans porte-parole.

Les émeutes au sens moderne du terme peuvent être datées aux USA dans les années 1960. La moitié des émeutes aux USA avait pour origine des abus policiers et c'est également le point culminant de tensions ayant précédé ces derniers mois. Cette statistique peut être aussi rapportée à l'Europe.

L'une des caractéristiques de l'émeute est sa dimension locale. L'émeute comme une forme d'action politique et collective : elle est toujours contestataire au-delà des formes conventionnelles d'action publique.

Il a souligné deux dimensions dans les émeutes : tout d'abord, une dimension expressive/émotionnelle, une action collective avec incidents violents qui entraîne la mort de jeunes et une dimension émotionnelle parce qu'il y a une levée contre une forme d'injustice et un appel au calme qui appelle à cesser les violences et qui appelle à un débat sur ses causes, ce dont il est le symptôme.

Ces débats peuvent donner lieu à des promesses politiques. Ce qui est frappant c'est de constater que chacun voit cela comme une confirmation de ce qu'il savait déjà, sans réelle remise en question.

Or l'émeute possède sa propre logique, l'émeute est un moyen de se faire entendre contre un ordre social considéré comme immoral. Dès lors, il est nécessaire de renforcer les politiques publiques pour éviter les promesses non tenues suite à l'apaisement des émeutes, qui entraînent des frustrations. Ces promesses non tenues s'expriment dans le cadre de l'école notamment, dès lors ce qui est visé par la rage émeutière, ce sont souvent les écoles. L'émeute comme un « trop plein ». Il existe une économie morale des émeutes, si on passe à côté de cela, on ne comprend pas l'émeute.

La seconde dimension présentée par Michel Kokoreff est l'émeute comme instrument d'action : elle entraîne une clarification de la situation, une mise à l'agenda de certaines propositions. La réaction des pouvoirs publics envers elle est différente selon les pays. Exigence de reconnaissance, de citoyenneté, de justice, d'égalité, l'émeute finit toujours par être réprimée par les forces de l'ordre et criminalise ses acteurs.

En guise de conclusion, Michel Kokoreff reprend quatre éléments à retenir pour comprendre la source des émeutes : 1. l'absence de légitimité des institutions publiques couplée à une forte dépendance de certaines populations qui les rendent sans voix, 2. un vide politique, 3. le faible niveau de vie, 4. la segmentation de la population par le racisme et la discrimination.

Intervention de Cyril Alavoine

Cyril Alavoine, Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet du département de l'Essonne- Ministère de l'Intérieur, est venu nous parler de la prévention des rixes entre bandes rivales dans le département de l'Essonne. Ce département, dont le territoire est marqué par des inégalités qui ont tendance à s'accroître, est régulièrement confronté aux émeutes. On y constate un appauvrissement des communes malgré une augmentation de la population et un chômage en hausse. La population y est souvent nouvelle, avec un manque de repères et dès lors une relation particulière avec le quartier, une forte identité de quartier.

Ces rixes qui n'ont rien à voir avec le trafic de stupéfiants, mais sont plutôt liées à des conflits de territoire. Des appels à se rassembler sont régulièrement faits au moyen de réseaux sociaux, de groupes de rap. Il s'agit souvent de jeunes équipés d'armes blanches ou d'armes par destination. Le traitement judiciaire de ces rixes est compliqué car il y a peu de plaintes et il est compliqué d'incriminer telle ou telle personne parmi la foule.

La réponse opérationnelle ayant été développée au sein du département repose sur le partenariat et les boucles d'alertes.

Les boucles d'alertes : un réseau de partenaires faisant partie d'un groupe fermé sur un réseau social appelé « boucle d'alerte ». Chaque partenaire peut relayer une information qu'il a observée. Cette dernière pourra être ou non corroborée par un autre partenaire mais servira dans certains cas à prévenir les rixes ou à empêcher les revanches, voire à déjouer certains affrontements. Cela fonctionne très bien et permet de garder en alerte les professionnels de terrain. D'un ou deux quartiers, ce dispositif a été étendu à l'ensemble du département.

Une autre réponse intéressante ayant été développée sont les commissions locales de suivi individualisé qui sont des concertations interdisciplinaires autour des jeunes. Ce dispositif vise à coordonner les mesures éducatives autour des jeunes.

A plus long terme, le département tente également de rechercher des solutions sur la plan préventif en visant à casser les logiques territoriales qui sont à l'origine des conflits interquartiers. Pour ce faire, les intervenants du département travaillent avec des jeunes âgés de 9 à 13 ans et les mélangent lors d'actions de prévention. Une subvention est accordée aux associations qui proposent des activités mixant les jeunes venant de ces quartiers et cela eu comme résultat de freiner les affrontements entre les quartiers d'où venaient les jeunes.

Intervention de Paul Depla

Paul Depla, Bourgmestre de Breda

Les émeutes auxquelles la ville a été confrontée sont des émeutes tant liées au football que des émeutes liés à la pandémie de Covid. La question à laquelle le Bourgmestre a tenté de répondre était de savoir de quelle manière les autorités ont essayé de gérer ces émeutes et de rester connecté à la population.

Paul Depla commence par retracer la ligne du temps relative à la situation sanitaire : il y a deux ans, les prestataires de soins étaient alors applaudis par la population. Aujourd'hui, c'est tout autre chose, les problèmes liés à la covid se multiplient (couvre-feu, etc.), ce qui a donné lieu à une explosion de colère et à d'autres problèmes notamment au niveau du réseautage. Selon lui, il est en effet important de créer un réseau entre plusieurs acteurs pour pouvoir intervenir en cas de problème. Ce sont souvent des personnes qui ne sont pas des autorités mais des intermédiaires, des entrepreneurs, des parents d'écoles, etc. Avant que le réseau ne puisse intervenir il est aussi important de savoir de quoi il s'agit. Lorsque l'on peut intercepter les signaux, on peut intervenir plus facilement.

La position de Bourgmestre permet d'être en contact avec beaucoup de monde, le Bourgmestre joue un rôle de connecteur entre plusieurs groupes de la population. Il faut veiller à être en contact avec la société et savoir ce qu'il s'y passe. Lorsqu'il y a une menace d'émeutes, la police, partenaires, le ministère public, les Bourgmestres doivent se regrouper pour savoir quelle stratégie adopter et savoir à quoi s'attendre de la part des partenaires. L'approche des Pays-Bas a été appliquée durant le corona, ils ont tenté ce qui était possible, cela doit se faire de manière créative (ex : bulle dessinées dans les parcs). Comment continuer à faire ce que l'on a envie de faire ? Nous avons essayé de respecter les activités, mettre l'accent sur ce qui peut encore se faire.

Paul Depla défend l'idée selon laquelle il faut laisser coexister tout le monde, ne pas être polarisant, avoir de l'autorité et être neutre. Il est toujours possible d'investir en temps de paix mais les choses tournent parfois mal. Il a souligné la difficulté de maintenir l'équilibre délicat entre le fait de condamner les comportements individuels mais de ne pas viser un groupe dans son ensemble, au risque d'être polarisant. Comme on le voit un peu partout, il y a des frictions importantes entre les autorités et certains individus. En réponse à cela, comment développer une autorité crédible et éviter que cela ne devienne plus important ?

En tant qu'autorité locale, il est cruciale d'indiquer ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, mais le plus important est de rester connecté à la population. Pour cela, un réseau est nécessaire. aux Pays-Bas, ils ont beaucoup investi dans le réseau ces dernières années et cueillent les fruits de cet exercice. Les personnes de terrain sont souvent celles qui vont permettre de rester en contact avec la société. On ne peut éviter toutes les émeutes mais cela peut aider si on a des contacts avec certaines personnes.

Intervention de Martin van Hengel

Martin van Hengel, Commissaire, Chef de district adjoint du district Est de l'unité de Rotterdam et Commandant de l'unité mobile, Approche policière des Pays-Bas

Martin van Hengel lui aussi a souligné l'importance d'être au courant de ce qu'il se passe dans les groupes à la base des émeutes notamment via la surveillance en ligne.

Le point de départ des émeutes actuelles sont les manifestations contre les mesures sanitaires. Dans un premier temps, il y a eu une mauvaise appréciation de l'ampleur des manifestations par la police. La manifestation était plus grande que prévue et il y avait des personnes qui étaient là spécialement pour s'en prendre à la police. Les policiers présents ont été mis sous pression et ils ont utilisé leurs armes à feu occasionnant 5 blessés. Ces émeutes ont beaucoup de coûts.

4 principes sont à la base de la stratégie policière aux Pays-Bas :

1) La formation qui commence bien avant ; être connecté, être informé ; vivre au cœur du groupe cible pour savoir le ressenti du groupe ; être informé de ce qui se trame, vivre dans les quartiers

2) Il faut aider les gens : la police aide les gens à organiser leurs manif en toute sécurité donc on dialogue avec les organisateurs. Notre premier rôle n'est pas d'abord le maintien de l'ordre mais la protection du droit de manifester.

3) La différenciation : nous partons du principe que les gens sont de bonne volonté mais dès qu'on remarque qu'une partie du groupe veut abuser de la manifestation pour être violent, on essaie d'opérer la différenciation entre les manifestants pacifiques et les violents.

4) La communication : cela commence aussi bien avant la manifestation. Avec le bourgmestre, on pose les limites, ce qui est permis ou pas et donc les gens savent ce qu'ils peuvent faire ou pas.

Il est crucial de récolter toutes les infos en lignes et hors ligne pour établir une stratégie, cela permet de cerner le profil des manifestants. Il faut faire du réseautage pour être au courant en amont de ce qui se trame, en d'autres termes il faut être connecté avec les gens. A Rotterdam, ils optent pour le fait de travailler avec un groupe limité de policiers pour s'axer sur les auteurs de troubles.

Aujourd'hui, les mobilisations sont rapides et surviennent parfois via des canaux comme telegram sur lesquels la police n'a aucune vue. La polarisation est accrue, la police veut parler avec tout le monde mais certains ne veulent pas parler avec les policiers. Le manque d'effectif policier aussi est un facteur qu'il faut prendre en compte. Enfin, la police doit être visible, il doit y avoir une surveillance en ligne, une présence dans les quartiers chauds, avoir un lien avec les populations, avoir des unités de police flexibles et plus rapides à intervenir.

Intervention de Alexis Marsan

Alexis Marsan, Directeur adjoint-Inspecteur général - Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC), Préfecture de police de Paris, Approche policière française

Le point de départ de la vague de violences urbaines actuelles se situe autour des gilets jaunes.

Phénomène nouveau sur Paris : les violences qui se sont reproduites lors de 4 week-ends (17 et 24 novembre et 1 et 8 décembre). Il s'agit d'un mouvement social qui s'est structuré sur le terrain. De plus, les profils des manifestants sont variés.

Au début, les services de police de la région parisienne sont restés dans leurs schémas traditionnels de maintien de l'ordre. Mais ils ont vite corrigé le tir pour s'organiser autrement pour contrer les émeutiers. Selon Alexis Marsan, l'action policière ne doit pas suivre le temps médiatique qui est un temps de l'immédiateté. La préfecture de police de Paris a dû changer de doctrine de maintien de l'ordre pour entrer dans le nouveau monde des manifestants.

Selon lui, ce qui caractérise les nouvelles formes de protestations, c'est une mobilisation rapide, très forte, hétérogène ayant volonté de s'en prendre aux institutions, utilisation forte des réseaux sociaux, mobilisation très rapide des manifestants, afflux des provinciaux sur Paris pour prêter main forte aux manifestants, dès lors, la stratégie du maintien de l'ordre sur Paris a dû évoluer vers un déploiement rapide des unités de police qui nécessite une autre organisation et l'utilisation de dispositifs mobiles.

Intervention de Michiel de Ridder

Michiel de Ridder, Juge pénal senior - Tribunal d'Amsterdam -Directeur de la chaîne de justice pénale - Ministère de la Justice et de la Sécurité

Il ne faut pas parler de justice rapide, mais il existe une justice à plusieurs vitesses. Il faut une justice qui réponde à la jurisprudence et qui respecte les droits de la défense.

La justice rapide s'avère nécessaire dans le cadre de certains faits comme les émeutes. Dans ces cas, il y a une nécessité que la personne entende sa condamnation rapidement mais en même temps une nécessité de respecter la justice équitable et l'exercice du droit de la défense.

Les émeutes aujourd'hui sont de nature particulière. Il faut donc juger assez rapidement.

Par contre, le recours à la justice super rapide ne connaît pas d'autres règlements. Le point de départ est le même que pour la justice régulière. La justice rapide et super rapide ne sont pas encore de droits communs. Plus de la moitié des affaires va à la justice régulière.

L'approche choisie a donc été de mettre en place d'une procédure qui permette de déduire de la peine le temps de mise en détention provisoire.

Intervention de Pascale Girardon

Pascale Girardon, Procureure adjointe -Tribunal judiciaire de Lille, est venue nous expliquer ce qui a été mis à en place pour gérer les conséquences des manifestations, notamment des gilets jaunes.

Au niveau du champ d'application, cela concerne à la fois les violences commises à l'occasion de manifestations mais aussi violences commises dans les banlieues (rixes) ou encore entre jeunes et services de l'ordre. Il peut s'agir de faits qui se sont passés dans le cadre du mouvement des gilets jaunes (fin 2018- début 2019).

Etant donné le nombre de personnes concerné important, du nombre d'infractions important et du nombre conséquent d'interpellations, l'objectif principal est la gestion au niveau judiciaire de toutes ces informations.

Face à cette problématique des émeutes, il y a différentes difficultés :

- la difficulté d'identifier et d'interpeller les auteurs des émeutes : cagoules, vêtements noirs, capuches, etc. Les dégradations sont faites par un nombre important de participants. La justice recourt si nécessaire aux enregistrements de vidéosurveillance, photos prises par les services de police, drones.
- les interpellations souvent faites dans l'urgence et la précipitation : parfois les règles de procédures ne sont pas respectées, il faut donc veiller impérativement à la qualité du recueil des éléments de preuve.

Dès lors, il y a une nécessité de coordination très en amont entre les services de police et la magistratures pour bien se répartir les rôles, pour s'assurer que les règles de procédures soient scrupuleusement respectées car cela facilite les poursuites des auteurs.

Il est également nécessaire de déterminer des objectifs communs car il ne sert à rien de récolter des milliers d'éléments de preuve si on ne peut pas poursuivre ces personnes. Dans cette optique, lors des manifestations des gilets jaunes, la décision a été prise de que des magistrats de parquet descende sur les lieux auprès des services de police, pour vérifier que les éléments de preuve étaient bien recueillis, les conditions d'interpellation correctes.

Au niveau judiciaire, il est nécessaire d'apporter des réponses rapides et efficaces, d'où l'intérêt des procédures de justice rapide :

- La comparution immédiate : les auteurs peuvent être poursuivis immédiatement après la garde à vue. La personne sera directement déférée devant tribunal et sera jugée le jour même de son déferrement si elle est d'accord. Si un délai est demandé, elle comparaitra devant le tribunal dans un délai allant de 2 à 4 mois. Dans ce cas, la détention provisoire est possible s'il y a un risque de fuite ou de destruction de preuves.
- Le contrôle judiciaire : il peut être demandé que la personne ne se voie délivrer une interdiction de manifestation, ou de paraître dans certains lieux (ex : lieux où se déroulent habituellement les manifestations, secteurs entiers de certaines communes).

Pour que ces procédures rapides puissent être utilisées, les procédures doivent être de bonne qualité dès le départ. Il faut prêter attention au choix de bonnes qualifications pénales. (ex : participation à des attroupements, ne pas accepter à la dispersion de la manifestation)

La communication des autorités judiciaires auprès des médias est aussi importante. Il faut informer l'opinion public sur ce qui est fait (nombre de personnes interpellées, poursuivies, condamnées).